

DC.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-205 du 6 Septembre 1976

modifiant le décret N°75-161 du 25 Juillet 1975 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office Béninois des Manutentions Portuaires (O.BE.MA.P.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;  
VU l'Ordonnance N°76-6 du 26 Janvier 1976, portant dénomination des Sociétés d'Etat et d'économie mixte, des établissements publics à caractère industriel, commercial, social ou administratif et autres institutions de l'Etat ;  
VU le Décret N°75-52 du 25 Février 1975, portant approbation des Statuts de l'Office Béninois des Manutentions Portuaires (O.BE.MA.P.) ;  
VU le Décret N°75-161 du 25 Juillet 1975, portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office Béninois des Manutentions Portuaires (O.BE.MA.P.) ;  
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Office Béninois des Manutentions Portuaires (O.BE.MA.P.), les Camarades :

- |                        |   |   |
|------------------------|---|---|
| - BABADJIDE Alphonse   | : | Représentant la Direction Générale du Port Autonome de Cotonou, |
| - DODDE Septime        | : | Commissaire du Gouvernement auprès de l'O.BE.MA.P.,             |
| - AGBOSSOU Edmond      | } | Représentants du Personnel de l'O.BE.MA.P.                      |
| - HANKPE Pierre        |   |   |
| - AHEHEHINNOU Félicien |   |   |
| - AGBO Gilbert         |   |   |

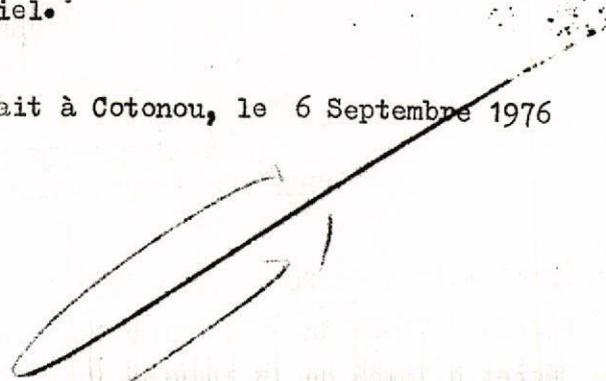
en remplacement des Camarades d'ALMEIDA Jérôme, ATOHOUN Emile, COLLY Benjamin et HANGNILO Anselme.

.../...

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures  
contraires, sera publié au Journal Officiel.

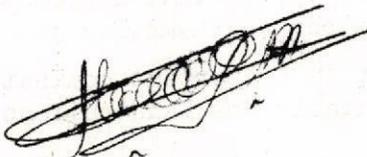
Fait à Cotonou, le 6 Septembre 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Transports,



Léopold AHOUEYA

Ampliations PR 8 CS 6 CNR 4 SPD 2 MT 8 autres Ministères 14 OBEMAP 15 Chambre de  
Commerce 4 SGG 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 DTT 1 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc. 5 PAC 4  
SONATRAC 2 Intéressés 10 JORPB 1.